

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 22453 Numéro SIREN : 798 712 550 Nom ou dénomination : 3W - What a Wonderful World

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt 127173



20211271732020

DATE DEPOT : 03/11/2021

N° DE DEPOT : 127173

N° GESTION : 2013B22453

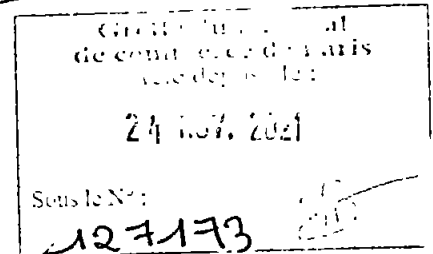
N° SIREN : 798712550

DENOMINATION : 3W - What a Wonderful World

ADRESSE : 67 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris

MILLESIME : 2020

Extrait Procès-Verbal Greffe Certifié conforme à l'original par le Président	
Date	20/10/2021
Signature	



WHAT A WONDERFUL WORLD
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège Social - 67, Boulevard du Général
Martial Valin - 75015 PARIS
798712550 RCS PARIS

« La Société »

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES
DU 16 DECEMBRE 2020 - 08 HEURES 30**

L'an deux mille vingt,
Le 16 décembre
A 08 heures 30

Les associés de la Société, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros divisé en 100 actions, se sont réunis en assemblée générale, au siège social sur convocation régulière du Président.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette Assemblée sont présents :
(...)

Total

100 actions

Associés Fondateurs et seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions (toutes catégories confondues) émises par la Société.

Les associés ont signé la feuille de présence en entrant en séance.

La Société VAC, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le président rappelle que la Société ne dépassant pas deux seuils sur les trois tels que mentionnés à l'article L123-16 et D123-2000, 2° du code de commerce, est dispensée d'établir un rapport de gestion.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît Pensivy.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(Extrait) ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes l'exercice clos le 31 juillet 2020,

- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2020 et quitus à la Présidence,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2020,
- (...)

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- (...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat net **négatif** après impôt de de **[67 232] euros**, décide d'affecter le résultat net comme suit : en « *report à nouveau* » de la Société qui passera ainsi de la somme de **85 004 euros** à la somme de **17 772 euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis et 158 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal ou l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET (total)	ABATTEMENT PAR ACTION
2016/2017	0	0
2018/2019	0	0
2019/2020	50 000	0



VENDÔME • AUDIT • CONSEIL

GREFFE

WHAT A WONDERFUL WORLD – 3W

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
67, bd du Général Valin
75015 PARIS
RCS PARIS B 798 712 550

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020



WHAT A WONDERFUL WORLD – 3W

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
67, bd du Général Valin
75015 PARIS
RCS PARIS B 798 712 550

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3W relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressées aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si



ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 décembre 2020

VENDOME AUDIT ET CONSEIL

Nathalie DELIGEARD

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Deligeard', written in a cursive style.

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	31/07/2020			31/07/2019
	Brut	AmLProv	Net	Net
Immobilisations incorporelles	491 866,71	491 866,71		
Concessions, brevets et droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours	491 866,71	491 866,71		
Immobilisations corporelles	66 019,78	44 448,68	21 571,10	23 479,61
Terrains				
Constructions				
Installations tech. mat. out. industriels	28 457,91	19 908,14	8 549,77	15 265,91
Autres	37 561,87	24 540,54	13 021,33	8 213,70
Agencements				
Matériel transport	1 500,00	810,00	690,00	990,00
Matériel de bureau et info	36 061,87	23 730,54	12 331,33	7 223,70
Mobilier				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	2 000,00		2 000,00	
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 000,00		2 000,00	
Dépôts et cautionnements	2 000,00		2 000,00	
Créances diverses				
ACTIF IMMOBILISE	559 886,49	536 315,39	23 571,10	23 479,61
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances	86 184,17		86 184,17	162 755,79
Créances clients et comptes rattachés	13 024,00		13 024,00	146 902,13
Clients	13 024,00		13 024,00	71 478,50
Clients douteux				
Clients factures à établir				75 423,63
Autres créances	73 160,17		73 160,17	15 853,66
Fournisseurs	123,04		123,04	50,00
Avoir à recevoir				
Rémunération personnel				
Droits d'auteur	273,82		273,82	7 174,56
SS & autres organismes sociaux	165,71		165,71	
Subvention CNC				
Subvention autre				
Etat	64 911,00		64 911,00	
Tva s/immo				
Tva déductible	3 339,10		3 339,10	1 897,73
Crédit de Tva	2 178,00		2 178,00	
Tva collectée				
Tva s/factures non parvenues	537,40		537,40	520,00
CVAE & CET				
Etat produit à recevoir				
Comptes courants				
Debiteurs créditeurs divers	1 632,10		1 632,10	4 578,04
Produits à recevoir				1 633,33
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	99 574,68		99 574,68	188 297,65
Charges constatées d'avance	50 753,09		50 753,09	46 964,78
ACTIF CIRCULANT	236 511,94		236 511,94	398 018,22
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	796 398,43	536 315,39	260 083,04	421 497,83



BILAN PASSIF

RUBRIQUES	31/07/2020 Net	31/07/2019 Net
Capital	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission de fusion d'apport		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	85 003,37	39 549,83
Résultat de l'exercice	-67 231,62	95 453,54
Subventions d'investissement		
CAPITAUX PROPRES	18 871,75	136 102,37
Provisions pour risques		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dépôt de garantie		
Comptes courant		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 118,96	15 715,62
Fournisseurs	8 444,56	10 815,62
Fournisseurs factures non parvenues	3 674,40	4 900,00
Dettes fiscales et sociales	44 416,99	145 121,52
Rémunération personnel		21 448,34
Droits d'auteur	60,00	
Provisions congés payés & 13ème mois	5 743,59	5 311,25
Provisions participation salariés		
Personnel autres charges à payer	3 100,00	8 580,00
Charges sociales	30 726,88	29 077,27
Provisions charges sociales	2 793,58	2 750,00
Impôt société		16 028,00
Tva à décaisser		48 327,00
Tva déductible cpte créditeur		696,08
Tva collectée	1 312,00	7 906,00
Tva sur factures à établir		3 174,77
CVAE & CET		245,60
Participation effort construction		
Etat - autres charges à payer	680,94	1 577,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 175,34	2 057,32
Clients		
Débiteurs créditeurs divers	2 175,34	2 057,32
Charges à payer		
Produits constatés d'avance	182 500,00	122 500,00
DETTES	241 211,29	285 394,46
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	260 083,04	421 496,83



COMPTE DE RESULTAT (Première Partie)

RUBRIQUES	31/07/2020	31/07/2019
Vente de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	427 277,86	1 474 807,70
Montant net du chiffre d'affaires	427 277,86	1 474 807,70
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits	8 767,40	9 924,54
PRODUITS D'EXPLOITATION	436 045,26	1 484 732,24
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	187 117,71	681 419,76
Impôts taxes et versements assimilés	3 929,72	8 905,18
Salaires et traitements	189 910,82	383 493,40
Charges sociales	78 672,67	200 672,55
Dotations aux amortissements	17 756,00	11 273,08
Dotations aux provisions		
Autres charges	52 851,50	62 019,48
CHARGES D'EXPLOITATION	530 238,42	1 347 783,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	-94 193,16	136 948,79
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfices attribués ou pertes transférées		
Pertes supportées ou bénéfices transférés		



COMPTE DE RESULTAT (Deuxième Partie)

RUBRIQUES	31/07/2020	31/07/2019
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		160,90
Différences positives de change		
PRODUITS FINANCIERS		160,90
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	236,46	606,13
Différences négatives de change	42,38	180,57
CHARGES FINANCIERES	278,84	786,70
RESULTAT FINANCIER	-278,84	-625,80
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-94 472,00	136 322,99
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	547,54	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	547,54	
Sur opérations de gestion	624,71	394,45
Sur opérations en capital	359,45	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	984,16	394,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-436,62	-394,45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôt sur les bénéfices	-4 443,00	40 475,00
Report en arrière des déficits	-23 234,00	
TOTAL DES PRODUITS	436 592,80	1 484 893,14
TOTAL DES CHARGES	503 824,42	1 389 439,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	-67 231,62	95 453,54



Annexes légales

Entreprise dispensée d'annexe conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 2014-86 du 30 janvier 2014 et l'article 1-1° du décret n° 2014-136 du 17 février 2014.

Sont concernées par cette disposition, les entreprises, à l'exception des holdings remplissant au moins 2 des critères suivants :

- Total bilan inférieur à 350 000€ (260 083€)
- Chiffre d'affaires net de moins de 700 000€, (427 278€)
- Moins de 10 salariés

